



ACCORDER LE REVENU D'INTÉGRATION

S'Y RETROUVER DANS LES CONDITIONS, CATÉGORIES, CALCUL DES RESSOURCES, PROCÉDURES, ...

CONTEXTE

Partant de la loi du 26 mai 2002 et de la circulaire du 17 juin 2015 - ainsi que celle annoncée pour ce printemps - cette formation a pour objectif de se pencher sur l'application du Droit à l'Intégration Sociale au travers des aspects procéduraux et des notions plus pratiques telles que le calcul du revenu d'intégration.

OBJECTIFS

- Mieux maîtriser la procédure relative à l'octroi du Revenu d'Intégration
- Améliorer ses pratiques en calcul du Revenu d'Intégration
- Intégrer les changements les plus récents dans la législation.

FORMATEUR

Frédéric Staffe est responsable du service juridique du CPAS de Mons.

CONTENU

A. Rappel de quelques notions légales du DIS appliquées au travail social quotidien

- Les conditions d'octroi du DIS ;
- Catégorie de bénéficiaires. Focus : cohabitation, garde alternée, ménage de fait ;
- Manque de collaboration/ fraude sociale.





B. Calcul des ressources

- Les ressources exonérées ;
- Les revenus de travail et de remplacement (cas particuliers) ;
- Abattement forfaitaire et immunisation socio-professionnelle ;
- Les revenus mobiliers ;
- Les revenus immobiliers ;
- Avantage en nature (loyer fictif) ;
- Les revenus des cohabitants.

C. Aspects procéduraux

- Droits de l'usager en pratique ;
- . Demande (mentions) ;
- . Enquête sociale (récolte d'informations) ;
- . Rapport social et documents annexes (grille d'analyse budgétaire) ;
- . Audition préalable à la décision.
- Décision(s) RI et notification (en ce compris l'application des sanctions administratives au sens de l'article 30 de la loi du 22 mai 2002) ;
- Contentieux (recours auprès du tribunal du travail).

MÉTHODOLOGIE

Chaque volet présenté ci-dessous reprend systématiquement une approche transversale et pratique comme suit :

- rappel du cadre réglementaire ;
- illustration(s) par la jurisprudence (cas pratiques) ;
- illustration(s) par la pratique administrative (boîte à outils) : fixation de critères internes, procédures d'enquête sociale, documents de travail, ...



INFORMATIONS PRATIQUES

LE 14 FÉVRIER 2020, de 9h00 à 16h30

au Domaine provincial de Wégimont,
Chaussée de Wégimont 76 à 4630 Soumagne

LE 6 MARS 2020, de 9h00 à 16h30

au Centre de Dépaysement et de plein air,
rue Omer Thiriar 232 à 7100 La Louvière

LE 27 MARS 2020, de 9h00 à 16h30

à l'Union des Villes et Communes de Wallonie,
rue de l'Étoile 14 à 5000 Namur

Participation aux frais

Membre: 110 euros • Non membre: 152 euros

Ce prix comprend la participation à la formation, les documents et le catering. Une facture vous sera adressée suite à l'événement. Merci de ne pas effectuer de paiement préalable.

Inscriptions/Renseignements

<http://www.uvcw.be/formations-cpas/1658>

Claudine Ska (081 24 06 56 – csk@uvcw.be)

Le groupe est limité à 20 participants. Les inscriptions seront prises en compte suivant leur ordre d'arrivée.

Conditions générales

Possibilité d'annulation sans frais jusqu'à 10 jours avant la formation.

Après cette date, l'entièreté du paiement sera demandée (sauf présentation d'un certificat médical).

LE CPAS



l'avenir solidaire